

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNIVERSITÉ STRASBOURG 1

MAÎTRISE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté ministériel du 16 octobre 1998 relatif aux habilitations de l'Université Strasbourg 1 à délivrer des diplômes nationaux de second cycle
Vu les pièces justificatives produites par Mme VIRGINIE GABRIEL, née le 4 juin 1976 à NANCY (054), en vue de son inscription à la Maîtrise d'informatique
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires
la **MAÎTRISE D'INFORMATIQUE, mention passable**
est décernée à **Mme VIRGINIE GABRIEL**
au titre de l'année universitaire 1998-1999.

Le titulaire



Le Président



N° STRASI 2314038

Jean-Yves MÉRINDOL

Fait à Strasbourg, le

30 OCT 2000

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Claude LAMBERT